



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La forêt vaudoise au service de tous

Dans le cadre de l'Année internationale de la forêt, la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro a présenté les contributions du Conseil d'Etat pour valoriser cette ressource précieuse pour le canton. La nouvelle loi forestière que le Grand Conseil examinera en automne prévoit notamment le renforcement des groupements forestiers, un instrument qui permet de mieux affronter les défis économiques dans cette branche.

Les objectifs du Conseil d'Etat vaudois dans le domaine sont parfaitement cohérents avec la politique forestière 2020 de la Confédération que le Conseil fédéral a dévoilé mercredi dernier, a constaté la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, lors d'une rencontre avec les médias à l'occasion de l'Année internationale de la forêt. Ce rendez-vous dans la Maison forestière polyvalente de Villars-Tiercelin - l'exemple même d'une construction en bois moderne et fonctionnelle - a été suivie par une visite sur le terrain, destinée à illustrer la multifonctionnalité de la forêt.

La forêt vaudoise est composée d'un tiers de feuillus et de deux tiers de résineux. Elle couvre 100'000 hectares, soit 30% du territoire cantonal. Elle est essentiellement en mains publiques, puisque 62% sont propriété des communes et 9% appartiennent à l'Etat de Vaud.

Les aires boisées remplissent de nombreuses fonctions dont bénéficient directement ou indirectement tous les habitants du canton. C'est d'abord un havre pour la biodiversité, puisque nos forêts abritent plus de 20'000 espèces différentes, allant du grand tétras à la rosalie des Alpes. Les espaces boisés protègent aussi contre les dangers naturels, empêchant des glissements de terrains.

La forêt est un lieu de détente important où randonneurs, cyclistes et cavaliers se côtoient pour profiter d'un environnement qui permet à chacun de se ressourcer. Elle joue aussi un rôle essentiel de protection de l'eau. Captée dans le sous-sol forestier,

l'eau potable qu'elle fournit alimente de nombreuses habitations du canton.

Enfin, riche en bois, avec plus de 350 mètres cubes par mètre hectare, elle est une source de matériaux de construction et d'énergie renouvelable. Elle pourrait d'ailleurs en fournir plus, puisque aujourd'hui, on comptabilise 40% de réserves de coupe dans les bois du canton. La nouvelle loi forestière soumise au Grand Conseil doit favoriser la création de groupements forestiers et faciliter l'exploitation du bois, a rappelé Mme de Quattro. C'est l'un des instruments qui permettront de mieux faire face à l'importante concurrence étrangère.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 septembre 2011

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14 Jean-François Métraux, inspecteur cantonal des forêts, 021 316 61 46

[Dossier_de_presse_Forêts_2011_Résumés](#)

[Dossier_de_presse_Forêts_2011_actions_des départements](#)